

Vers des services numériques plus efficaces et sécuritaires

Le projet de loi n° 82 prévoit les fondements juridiques d'une identité numérique nationale qui permettra à chaque citoyenne et citoyen de s'identifier de manière sécurisée et facile lors de leurs interactions avec l'État. En plus de cette identité numérique, le projet de loi vise à mieux organiser la gestion des données et des technologies au sein du gouvernement, en mettant l'accent sur la sécurité et la cohérence des services publics numériques.



Identité numérique nationale

Assurer la mise en place d'un cadre juridique et de gouvernance, qui permet de transposer l'identité physique dans le monde numérique. Simplifier les services gouvernementaux dans la poursuite de la transformation numérique de l'administration publique.



Sécurité de l'information

Renforcer la sécurité de l'information des organismes publics et auprès des entités responsables d'infrastructures essentielles. Élargir la divulgation des incidents aux propriétaires ou aux exploitants d'infrastructures essentielles.



Données numériques gouvernementales

Plutôt que de les demander de nouveau, les données déjà détenues par un organisme public désigné comme source officielle de données numériques gouvernementales devront être utilisées, entre autres, pour identifier une personne (« Dites-le une seule fois! »).



Télécommunications

Clarifier la responsabilité du ministère de la Cybersécurité et du Numérique en tant que référence gouvernementale et de coordonnateur en matière de télécommunications. Optimiser les ressources en connectivité de l'État.



Gestion contractuelle

Élargir la portée du catalogue de produits et de services technologiques pour faciliter le développement et le déploiement de solutions numériques.